

La vie du pays : femmes électriciennes, comment voteriez-vous dimanche ?...

Autor(en): **Leuch, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 517

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpfer

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de chèques postaux 1. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
des Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

...Les morts dont on
garde le souvenir tendre
ne sont jamais tout à fait
morts.

(Jeanne) V(UILLIOMENET)

LA VIE DU PAYS

Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche?...¹

Une triple votation fédérale va avoir lieu le 20 février. Notre but est de donner ci-après à nos lectrices un aperçu des problèmes qu'elle pose.

La première décision à prendre est due à l'initiative du canton des Grisons, et semble acceptée d'avance dans tous les milieux: il s'agit de déclarer langue nationale le romanche, cette très ancienne langue, dérivée directement du latin, et parlée encore avec quelques variantes par 44.000 habitants des vallées grisonnes. Elle serait ajoutée aux trois autres langues nationales énumérées à l'art. 116 de la Constitution fédérale, mais les instances fédérales et les textes des lois continueraient, comme par le passé, à ne reconnaître que trois langues officielles. L'adoption de cette initiative sera donc avant tout un geste de solidarité morale envers cette minorité linguistique, et apportera un appui aux efforts de ceux qui se dépensent depuis de longues années pour sauvegarder la culture romanche. Espérons donc que le vote sera unanime à ce sujet.

La seconde question soumise aux électeurs provient d'une initiative communiste, qui demande la suppression des arrêts fédéraux dits d'urgence, parce qu'ils sont soustraits au referendum et à la votation populaire. Aucun doute que des abus n'aient été faits en haut lieu de cette clause d'urgence, et qu'au lieu de l'appliquer uniquement à des mesures dont la mise en vigueur ne pouvait souffrir aucun retard, elle ait été utilisée plus d'une fois pour imposer des décisions sans urgence, mais dont l'adoption par les électeurs pouvait paraître douteuse. Malheureusement, cette initiative compromet la valeur de ce retour aux principes démocratiques par l'adjonction d'une notion nouvelle: pourrait être soustraits à la votation populaire les lois et arrêts fédéraux qui serviraient les intérêts du peuple travailleur, s'ils obtenaient l'assentiment des 3/4 des membres présents à l'Assemblée fédérale. Cette clause vague, qui élimine entièrement la notion d'urgence, mais qui la remplace par une nouvelle restriction inadmissible du droit référendaire des électeurs, et ouvre ainsi la porte aux définitions les plus arbitraires, nous semble rendre inacceptable le texte proposé.

La troisième des initiatives soumises à la votation populaire samedi et dimanche est une manifestation pacifiste de l'Union Européenne contre l'industrie privée des armements. Elle reprend sous une forme un peu différente les réformes discutées et réclamées en 1932 par la Commission suisse d'études pour la lutte contre les industries de guerre, aux travaux de laquelle ont aussi participé nos grandes associations féminines nationales. Cette initiative propose que, seule, la Confédération soit autorisée à fabriquer des armes et des munitions, et cela pour autant que la défense nationale l'exige (jusqu'à présent, le monopole fédéral était limité à la fabrication de la poudre). La Confédération pourrait toutefois accorder des licences pour cette fabrication à des citoyens et des Sociétés suisses, qui seraient soumis à un contrôle strict et permanent. Toute importation, exportation, et transit de matériel de guerre ne serait possible qu'avec l'autorisation de la Confédération.

Le Conseil fédéral fait opposition à ce projet, non pas en principe, mais parce qu'il y voit un certain danger. Pour entretenir en Suisse une industrie qui puisse répondre aux besoins d'armement en cas de guerre, et pour avoir toujours sous la main le personnel compétent pour ce travail, la fabrication limitée aux besoins de notre défense nationale serait insuffisante, et une certaine somme de produits d'exportation serait de ce fait nécessaire en période de paix. Le Conseil fédéral oppose donc à l'initiative un contre-projet, qui fait dépendre la fabrication de tout autre matériel

de guerre de l'obtention d'une licence fédérale, et qui prévoit un contrôle et des prescriptions spéciales pour cette production. Enfin, ce contre-projet n'admet l'importation, l'exportation et cas échéant le transit d'armes et de munitions qu'avec une autorisation de la Confédération.

Ces deux points de vue peuvent se défendre, et chaque électeur les examinera suivant sa conscience. Ce qui importe avant tout, c'est que l'un des deux projets soit adopté, et que tous deux ne soient pas rejetés. Si cette votation peut mettre fin chez nous à la spéculation privée qui favorise la guerre et ses horreurs parce qu'elle assure des fortunes à ceux qui la pratiquent, notre pays aura entr'ouvert la porte au passage d'un principe d'humanité.

A. LEUCH.

Nous recevons sur cette même question du contrôle de l'industrie privée des armements un communiqué du Comité d'initiative « Union européenne » qui, attirant l'attention sur le danger que représenterait, en annulant tout bulletin, un double vote affirmatif (ceci à l'égard des électeurs indécis ou trop bien intentionnés!) se déclare en même temps satisfait par le contre-projet du Conseil fédéral, et recommande de le voter, même à l'exclusion de l'initiative que ses auteurs n'ont plus en ce temps de retirer. De ce communiqué nous détachons encore les passages suivants, qui nous montrent l'urgence du contrôle de cette industrie néfaste. (Réd.)

« Il n'existe guère de pays comme la Suisse dans lequel tout le monde — et cela sans que l'Etat s'en occupe — puisse fabriquer et exporter du matériel de guerre. La sécurité et l'intégrité de la Suisse demandent impérieusement que les doutes trafiquants d'armes, que les éléments dangereux de « l'Internationale sanglante de l'industrie de guerre » soient bannis de notre pays. Aussi longtemps que chacun peut abuser sans scrupule de la neutralité de notre sol pour y faire ses affaires d'armements, nous nous exposons aux dangers politiques les plus graves. Des communiqués parus dans la presse étrangère et disant qu'en Suisse — grâce à la liberté absolue de toutes les spéculations les plus tristes sur la mort — l'industrie des armements fleurit au détriment de l'Europe entière, nuisent grandement au prestige de notre pays.

Mettre fin à ces dangers, servir la sécurité et l'intégrité de la Suisse, tel était le but de l'initiative populaire pour la surveillance de l'industrie privée des armements, initiative qui a décidé le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale à élaborer et à soumettre au vote populaire un projet de révision de l'art. 41 de la Constitution fédérale. Ainsi l'initiative a rempli sa tâche, puisque ses idées principales sont contenues dans ce contre-projet. C'est donc sur celui-ci que s'unissent toutes nos forces...

Une protestation féminine contre les massacres d'enfants

Les femmes rassemblées à Bienne sous les auspices du groupement La Femme et la Démocratie expriment leur horreur pour les méthodes de guerre actuelles que les chefs d'armées n'hésitent pas à employer en lançant des bombes sur les populations civiles sans défense, écrasant et tuant ainsi de nombreux enfants. Elles en appellent à la Société des Nations, comme à tous ceux, hommes et femmes, que révoltent ces procédés, afin que tout au moins les enfants, victimes innocentes de toute guerre, soient mis à l'abri de pareilles cruautés.

(Résolution unanimement adoptée par les participantes à la « Journée de Bienne », du 6 février 1938).

Réunions féministes internationales

Le Comité pour la paix et le désarmement créé par les grandes organisations féminines internationales, et que préside avec tant de compétence et d'activité Miss Dingman, si connue dans les milieux féministes de Genève, a fixé du 1^{er} au 3 mars les dates de ses prochaines réunions convoquées à La Haye. La méthode excellente adoptée par ce Comité est

Berthe BOUVIER :

Portrait de sa mère

(Voir article en 2^e page)

Cliché Mouvement Féministe

en effet de ne pas toujours tenir ses sessions à Genève, quand bien même il a son siège dans cette ville, mais de les réunir tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des capitales européennes, ceci afin d'intéresser aux problèmes qu'il discute un plus grand nombre de femmes.

De ces trois journées de La Haye, celle du 2-mars sera entièrement consacrée à une Conférence d'études de cette importante question: *Les aspects économiques du problème de la paix*. Mrs. Barbara Wootton, l'une des plus remarquables économistes anglaises, a bien voulu accepter de venir tout exprès de Londres pour ce jour-là, ce qui fait prévoir des séances d'un vif intérêt. Deux autres jours de cette session seront consacrés aux discussions habituelles du Comité, à sa politique, ses projets d'activité, son administration intérieure, etc., réunions dans lesquelles il y a toujours beaucoup à apprendre.

De plus, et profitant de cette occasion de rencontres dans un pays habité par deux des membres de son Comité Exécutif, Mrs. Corbett Ashby a convoqué spécialement les membres de son Bureau à Amsterdam pour le 27 février, afin de mettre au point différentes questions d'ordre pratique touchant aux réunions en 1938 de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Le lendemain, 28 février, aura lieu, à Amsterdam également, une rencontre des déléguées des organisations collaborant au Congrès « La femme, la Paix et la Démocratie »; et des conférences publiques sur des questions d'intérêt international sont prévues dans plusieurs autres villes de Hollande, à Rotterdam et à Utrecht, notamment.

Bien que cette période de la fin de février et du début de mars soit encore trop près des frimas pour être celle durant laquelle le pays des tulipes est en beauté, il y a là en perspective de belles journées de rencontres et de discussions entre femmes préoccupées des mêmes problèmes, et dans l'atmosphère si accueillante que savent créer nos amies hollandaises. Les lecteurs du Mouvement en auront naturellement des échos.

La femme et la démocratie

La Journée de Bienne

(6 février 1938)

C'est décidément une heureuse idée que de centraliser nos réunions féminines suisses: preuve en est le succès que rencontre la « Journée » du Groupement « La Femme et la Démocratie » convoquée à Bienne l'autre dimanche, et l'intérêt très vif que lui manifestent de très nombreux membres des Sociétés féminines bernoises, soit par leur présence, soit par la façon parfaite dont elles en organisent toute la partie pratique. Un bon contingent était aussi venu de Berne; Bâle et Zurich étaient honorablement représentées alors que la Suisse romande brillait, comme toujours ici, par son petit nombre: 4 Genevoises,

2 Neuchâteloises (canton pourtant si directement voisin) et 0 Vaudoise... C'est un peu humiliant à constater. Faut-il croire que les problèmes de la démocratie, que les événements de notre vie nationale, nous touchent moins que nos Confrères? Car les arguments connus: la famille, la fatigue, la dépense, la profession, la nécessité du repos du dimanche, etc., valent pour elles comme pour nous. La langue, nous dit-on: trop d'allemand dans ces réunions! Oui, mais aussi dans quel cercle vicieux ne nous enferme pas ce prétexte, lorsque, pour tenter d'attirer davantage les membres de nos Sociétés romandes à ces réunions, nous demandons timidement qu'une part plus grande soit faite à la partie française du programme, les organisatrices sont malheureusement fondées à nous répondre que, pour la faible proportion de celles qui prennent la peine de venir d'outre Sarine, il n'est vraiment pas nécessaire de prévoir l'emploi d'une autre langue que celle des nonante-cinq-centièmes des participantes!

Et cette indifférence — car comment motiver autrement cette abstention? — est franchement regrettable. Pour des suffragistes, qui connaissent leurs responsabilités de futures citoyennes, pour des éducatrices que préoccupe la mentalité de la génération qui monte, pour des femmes qui se proclament volontiers patriotes, ces rencontres, ces discussions larges et courtoises de questions, qui doivent nous intéresser toutes pour la seule et bonne raison que nous sommes toutes des femmes suisses, sont extrêmement fécondes; ceci même lorsque nous sommes toutes d'accord sur le sujet en discussion, comme cela a été le cas l'autre dimanche, car s'il ne surgit guère alors d'occasions d'entendre des opinions opposées, l'on peut creuser davantage la question à l'ordre du jour.

C'était celle de l'éducation civique de la jeunesse: comment peuvent y contribuer la famille, l'école, les Sociétés féminines, les groupements de jeunesse? Le système dit des « tables rondes », employé l'an dernier à Zurich lors de la Conférence internationale d'études, repris à nouveau et impeccablement mis en œuvre par M^{me} Leuch, permit à beaucoup de celles qui n'auraient jamais osé ouvrir la bouche au cours d'une séance plénière l'occasion d'apporter leur contribution — quand bien même nous avons noté pas mal de participantes muettes autour de certaines tables! M^{lle} Bosshard, professeur à Winterthour et rapporteur général, introduisit très clairement les discussions de groupes, puis une fois celles-ci terminées, donna la parole à chaque chef de table pour exposer les conclusions auxquelles l'on avait abouti sous sa direction. La place nous manque malheureusement totalement aujourd'hui pour publier toutes ces conclusions, qui prirent dans plusieurs cas la forme de véritables thèses: bornons-nous à relever avec M^{lle} Bosshard que, chacune de ces tables, l'unanimité se fit sur la nécessité absolue d'une éducation civique, envisagée, de façon pratique et concrète. Car cette éducation civique doit servir la vie et doit par conséquent tenir compte de tous les éléments de l'existence quotidienne. A l'unanimité également

¹ Certaines données de cet article sont empruntées à un travail sur le même sujet de M^{me} Thalman-Antenen (Frauenfeld).